

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0173

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale du Réseau national des maisons des associations (RNMA) - Désignation d'un représentant du conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemaïn, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0173**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Assemblée générale du Réseau national des maisons des associations (RNMA) - Désignation d'un représentant du conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le RNMA est une association qui a été créée en 1959 et dont le siège social est fixé à Quimper.

Elle regroupe des organismes ayant pour mission le développement de la vie associative locale, notamment, à travers la création de lieux d'échanges et de ressources.

Elle s'adresse plus spécifiquement aux Maisons des associations, dont la mission est d'appuyer le développement de la vie associative locale, notamment, à travers la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les associations, l'accompagnement et la qualification des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources.

L'objet de l'association est de soutenir le développement de ces structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Sa vocation est d'accroître l'efficacité de leur action en encourageant les échanges et les synergies. Elle développe particulièrement les mutualisations de ressources, de compétences et la formation des bénévoles.

A travers des pratiques d'éducation populaire, elle promeut les valeurs de pluralisme, de diversité ainsi que l'autonomie du secteur associatif dans ses rapports avec les partenaires publics et privés.

La Métropole de Lyon est adhérente de l'association RNMA depuis 2018. A ce titre, elle bénéficie de ses services, dont l'accès à une information consolidée sur le secteur associatif et une veille sur les débats et évolutions relatifs à celui-ci.

II - Modalités de représentation

L'association se compose de membres actifs (maisons des associations) et de membres associés (personnes physiques ou morales choisies par l'assemblée des membres pour leurs compétences ou les ressources qu'elles apportent au réseau).

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 6 à 15 membres choisis par l'assemblée générale.

Conformément aux statuts de l'association, la Métropole, adhérente de l'association, dispose d'un siège à l'assemblée générale dont il convient de désigner le représentant titulaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne madame Fatiha BENAHMED en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association RNMA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.